

Avis d'enquête publique

Réf. Dossier : 158/2019

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis.

Le demandeur est Monsieur Bruno **Giannotta** demeurant rue du Fort 98 à 4040 Herstal.

Le terrain concerné est situé rue du Fort 98 à 4040 Herstal et cadastré 2^e division, section B, n° 308 D.

Le projet consiste en la transformation d'une habitation unifamiliale : Construction en retrait afin de créer des chambres supplémentaires et une salle de bains, création d'un espace de rangement sous la terrasse existante et modification du positionnement de l'escalier d'accès au 1^{er} étage et présente les caractéristiques suivantes :

- Application de l'article R.IV.40-1. § 1^{er}, 6° du CoDT : demande de permis d'urbanisme qui, en raison de l'impact du projet concerné, est soumise à une enquête publique, à savoir : Construction, reconstruction ou transformation d'un bien inscrit sur la liste de sauvegarde, classé, situé dans une zone de protection ou visé à la carte archéologique, au sens du Code wallon du Patrimoine.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article R.IV.40-1. § 1^{er}, 6° du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période de l'enquête à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal (Service administratif des Travaux) :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h. Le vendredi de 9h à 12h uniquement;
- Le mardi jusqu'à 20 heures;

Lorsque la consultation a lieu le mardi après 16h, la personne souhaitant consulter le dossier prend rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance, auprès du service administratif des Travaux (04/256.83.40).

L'enquête publique est ouverte le 12 septembre 2019 et clôturée le 26 septembre 2019.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be;
- remises au bureau de l'accueil du Centre administratif «La Ruche» place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : Permis d'urbanisme n° 158/2019.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service administratif des Travaux ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 26 septembre 2019 à 15h, au Centre administratif «La Ruche», service administratif des Travaux.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame Stéphanie **Bodson**, Architecte dont le bureau se trouve à 4040 Herstal, place Jean Jaurès 45.

Herstal, le 6 septembre 2019